

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1390003: remorquage

En vigueur au 01/12/2010 (Dernière actualisation de la page 01/12/2010)

Ce sous-secteur n'est pas une Sous-commission paritaire officielle (SCP). Cependant, les données de salaire ci-dessous sont reprises dans les CCT's sectorielles de la Commission paritaire officielle (CP 139).

1. CATEGORIE: Services de remorquage

Fonction	Salaire	
	Par mois	Horaire
Capitaine	2710.6600	21.1863
Timonier	2333.1400	18.2356
Motoriste	2581.2300	20.1747
Assistant-motoriste	2241.0900	17.5162
1er matelot	2176.4100	17.0106
2ème matelot A	2095.3400	16.3770
Stagiaire	1189.1000	9.2939